

Séance du 18 octobre 2019 - 18h30

Délibération N°2019/091
Date de convocation : 08 octobre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre 2019 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-au-Pire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Denis COLLIN	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIoux	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Jean CAMPORELLI (S)	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (7) :

Francis LEBLON, Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Daniel BLAIRON

Membres absents (8) :

Jean-Félix MACAREZ, Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Christian PAYEN à Henri QUONIOU, Jean-Pierre THIEULEUX à Jean-Paul CAILLIEZ, Alban BAJODEK à Serge SIMEON, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Francis GOURAUD à Jacques OLIVIER, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Daniel CATTIAUX à Pascal FOULON

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'activité du syndicat mixte du PETR

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2018 en date du 24 septembre 2019.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

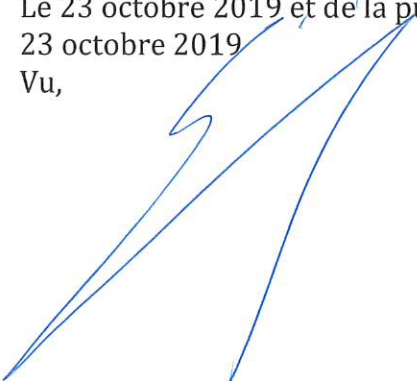
Monsieur le Président présente donc à l'assemblée ce rapport et demande si celui-ci appelle d'éventuelles observations.

Document annexé : Rapport d'activité

Aucune observation de l'assemblée.

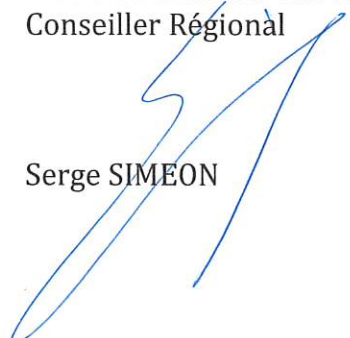
ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 octobre 2019 et de la publication le
23 octobre 2019
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 23 octobre 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



**Pays du
Cambresis**

Rapport d'activités 2018

**Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial
et Rural du Pays du Cambresis**
Espace Cambresis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr
www.paysducambresis.fr

Rapport d'activités 2018



**Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre
Territorial et Rural du Pays du Cambresis**
Espace Cambresis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr
www.paysducambresis.fr



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



**Pays du
Cambresis**

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambresis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents des Communautés d'Agglomération et de Communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du Pays du PETR du Cambresis sont entendus. Le Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte.

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis sur l'année 2018 lors du Comité Syndical du 26 mars 2019. Celui-ci a été transmis le 24 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

SOMMAIRE

1. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE P. 04
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE P. 05-07
3. PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P. 08-11
4. IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P. 12-19
5. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ P. 20-22
6. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2018 P. 24-25
7. GLOSSAIRE P. 26-27

Crédits photos : Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis - Office de Tourisme du Cambresis
Samuel Dhote, Yannick Prangère, Cambresis Développement Économique
Communes de Cambrai, Commune de Gaudry, Commune de Le Cateau-Cambresis,
Communauté de communes du Pays Solesmois, Commune de Solesmes
Rédaction : Équipe du Syndicat Mixte du Pays du Cambresis
Conception graphique : Yannick Prangère • www.mesimages.org
Impression : Imprimerie Balder

DESRIPTIF
DE LA STRUCTURE

NOM DU GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
DATE DE CRÉATION	30 JUILLET 2003
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI
COMMUNES MEMBRES	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	165 350 HABITANTS
NOM DU PRÉSIDENT	SYLVAIN TRANOY
VICE-PRESIDENTS	Frédéric BRICOUT 1 ^{er} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Georges FLAMENG 2 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois
	François-Xavier VILLAIN 3 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Francis NOBLECOURT 4 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Serge SIMEON 5 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Paul SAGNIEZ 6 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois
	Serge FOVEZ 7 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Jacques OLIVIER 8 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Jean-Richard LECHOWICZ 9 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Michel HENNEQUART 10 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Jean-Pascal LEROUGE 11 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Alexandre BASQUIN 12 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Yves COUPE 13 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
AUTRES MEMBRES DU BUREAU	Didier DRIEUX
	Edouard SLEDZ
	Michel PRETTE
	Jacques DENOYELLE
	Didier BONIFACE
	Isabelle PIERARD
	Marc PLATEAU
	Yvan BRUNIAU

SIÈGE DE LA STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 2018, les locaux administratifs sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai. En 2018, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, devenu Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai : la Communauté d'Agglomération de Cambrai, Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, (soit 118 communes et environ 165 350 habitants).

PRÉSENTATION
GÉNÉRALE

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

Réunions du comité syndical en 2018

- 07 février
- 21 mars
- 11 juillet
- 29 août
- 28 novembre

Réunions du bureau en 2018

- 24 janvier
- 08 mars
- 27 juin
- 23 août
- 03 octobre
- 08 novembre

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le Conseil de Développement

La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est surtout représentée grâce au Conseil de Développement.

Les commissions

Les commissions élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours.

3 commissions se sont réunies :

- Commission SCOT / PLU Pré-instruction des PLU
- Commission Énergie / Climat
- Commission Habitat

En 2018, le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est devenu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis.

Ces modifications statutaires pour transformer le Pays du Cambrésis en PETR ont été effectives au 1^{er} janvier 2018.

Chaque collectivité pouvait aux dépenses du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis.

La participation des collectivités - En 2018 : 2,80 € par habitant.

Le budget annexe PIG « Habiter Mieux » : le montant de cotisation a été fixé en 2018 à 1 € par habitant.

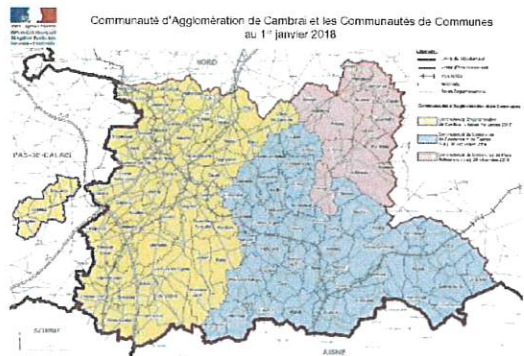
Le Conseil de Développement

En 2018, les EPCI et le syndicat mixte ont travaillé ensemble pour maintenir la dynamique du conseil de développement suite à l'adoption de la Loi NOTRE. En 2018 :

- Délibérations prises par les trois EPCI et le Pays du Cambrésis pour la mise en place d'un conseil de développement commun. Le conseil de développement commun des trois EPCI et le conseil de développement commun du Pays ont la même composition et le même Président.
- Élection du nouveau Président, le 19 septembre : Pierre DECEUKELEIRE. (Fin 2017, le Président du Conseil de Développement, Jean BEGUIN a souhaité passer le relais).
- Renouvellement de la composition du conseil de développement.

Réunion du Conseil de Développement 19 septembre : installation du nouveau conseil de développement.

Cette proposition est issue du croisement de plusieurs facteurs :
o La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui amène à la transformation du Pays en PETR.
o Une évolution qui permettra de répondre aux nouvelles modalités d'accompagnement de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.



Le Pays travaille sur des thématiques d'échelle d'arrondissement :

- Aménagement et planification du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis SCoT).
- Transition énergétique (Plan Climat Air Énergie, Certificat d'économie d'énergie (CEE), ...)
- Habitat (délégation de maîtrise d'ouvrage du PIG « Habiter Mieux » et de l'observatoire de l'habitat, Prime Air Bois, ...)
- Au soutien du développement rural (LEADER 2014/2020, FISAC, Plantons le Décor, ...)

La gouvernance :

Le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis est présidé par Monsieur Sylvain Tranoï, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en charge de l'enseignement supérieur et du logement.

L'équipe du Pays : 9 agents (tableau des effectifs)		
Paméla Pastore	Assistante comptable et administrative	Adjoint administratif - Personnel en disponibilité (31/08/2016 - 31/08/2019)
Magdalena Vanrenterghem	Chargée de mission climat-énergie	Ingénieur territorial
Sergine Vauvourgeois	Chargée de mission animation territoriale économique	Attachée territoriale Mise à disposition auprès de la CMA* à 100% pour trois ans (01/01/2018 au 01/01/2021)
Jonathan Labaere	Chargé de mission urbanisme	Technicien territorial
Dorothee Bin	Gestionnaire LEADER	Rédacteur Territorial
Mélanie Leguay	Animatrice LEADER	CDD de 3 ans (01/03/2018 au 03/01/2021)
Pascal Bertrand	Chargé de mission urbanisme Bilan du SCoT	CDD de 1 an (du 30/04/2018 au 30/04/2019)
Charlène Boucharon	Chargée de mission habitat	CDD de 2 ans (01/05/2017 au 30/04/2019)
Grégory Pinatel	Technicien énergie	Adjoint administratif Mise à disposition du Centre hospitalier de Cambrai de 1 an du 17/09/2018 au 14/09/2019

Mise en place de fonctions supports pour la gestion générale de l'équipe, administrative, budgétaire et comptable

- Mélanie Fenton pour les fonctions de direction, à partir du 1^{er} novembre 2017
- Gérard Bévis, pour les missions de comptabilité / facturation / paie, à partir du 1^{er} mars 2017

SON RÔLE - SES MISSIONS

Le Syndicat Mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis. Il définit, à l'échelle du Cambrésis et d'ici 2020, de grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire.

Le Syndicat constitue aussi un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire.

Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient communes, communauté d'agglomération et communautés de communes, associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets répondant aux objectifs définis dans son projet de territoire à travers des partenariats étroits avec l'Europe, l'État, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement comme par exemple :

- L'aide à l'émergence et conduite de projets
- Le soutien technique aux porteurs de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- L'expérimentation et la conduite d'études stratégiques
- La communication et la sensibilisation aux enjeux de développement du territoire

Il gère notamment le programme Européen pour le Développement Rural (LEADER 2014-2020), le programme de rénovation de l'habitat ancien éligible (Habiter mieux +). Il répond également, pour le compte du territoire, à des appels à projets comme pour le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), Fonds Air Énergie, ...

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Parmi ses champs d'intervention, le Pays est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis. Document de planification territoriale, le SCoT est une « règle du jeu » qui fixe des objectifs et non des contraintes. Il s'apprécie dans sa globalité. Au service du territoire, il favorise l'émergence de projets. Ce schéma est un projet transversal, fruit d'un consensus politique et à la dimension partenariale.

Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis a été approuvé le 23 Novembre 2012. Il définit, à l'échelle du Cambrésis et d'ici 2020, de **grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire** (habitat, environnement, transports, développement économique, ...). En tant que personne publique associée, le Pays du Cambrésis formule un avis sur chaque projet de PLU arrêté, grâce aux réunions du bureau et aux commissions de suivi des PLU et du SCoT.

Toutefois, l'action du Pays ne se limite pas à la formulation d'avis puisqu'un accompagnement plus complet est proposé aux élus tout au long des procédures d'urbanisme. Le Pays du Cambrésis apporte ainsi un **appui technique** dans le domaine de la planification et la définition de projets tout en aidant à la prise en compte des orientations du SCoT.

Durant l'année 2018, le Pays du Cambrésis a ainsi :

- **accompagné une cinquantaine de communes** du territoire pour la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;
- **suivi les projets commerciaux** notamment ceux faisant l'objet d'un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), à ce titre, le comité syndical a délibéré sur le saisine de la CDAC concernant le permis de construire pour un équipement commercial de l'avenue de Paris à Provilly ;
- **accompagné les projets d'urbanisme opérationnel** (reconversion de friches, prise en compte des risques, ...);
- **animé les 6 réunions de la commission de suivi des PLU et du SCoT :**
 - 2 portant sur les restitutions des échanges des ateliers du « Bilan du SCoT » et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation de la révision ;
 - 4 concernant les avis sur les PLU d'Abancourt, de Bazuel, de Beauvois-en-Cambrésis, de Caurioir, de Fontaine-Notre-Dame, de Gouzeaucourt, de Hancourt-en-Cambrésis, de Montigny-en-Cambrésis, de Séravillers-Foreville, de Thun- l'Evêque, de Villers-en-Cauchies ainsi que le SCoT d'Osartis-Marquion et le projet de SRADDET Hauts-de-France.

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La construction de ce document a été possible grâce à la poursuite de la démarche partenariale qui avait été engagée en fin d'année 2018. Ainsi, en amont des réunions de la gouvernance, quatre ateliers thématiques ont été organisés au cours du mois d'avril :

- Armature Urbaine, Transports et Déplacements (11 avril)
- Habitat, Foncier et Renouvellement Urbain (05 avril)
- Stratégie de Développement Economique (13 avril)
- Environnement, Tourisme et Cadre de Vie (16 avril)

Au total, près de 90 participants ont échangé autour des grands questionnements politiques évoqués lors du Bilan.

Au vu du débat sur l'analyse des résultats d'application du SCoT et pour tenir compte des enjeux exprimés, les élus ont choisi de prescrire la révision complète du SCoT. Cette procédure permettra de redéfinir un projet structurant à l'échelle de l'arrondissement et de maintenir un cadre réglementaire de référence pour les documents d'urbanisme locaux.



Comité Syndical du 11 juillet 2018 relatif au débat sur l'analyse des résultats d'application et la prescription de la révision complète du SCoT du Cambrésis

Lors du Comité Syndical du 11 juillet 2018, les élus du Pays du Cambrésis ont également précisé les objectifs poursuivis par la procédure de révision en prenant appui sur le « Bilan du SCoT ».

Prévue sur plusieurs années, cette procédure devra respecter des modalités de concertation également précisées lors de cette réunion de Comité Syndical.

L'ensemble de ces documents sont à retrouver via le lien : <http://www.paysducambresis.fr/bilan-scot-cambresis>

Dès la révision engagée, le service Urbanisme a travaillé un cahier des charges afin de faire appel à un prestataire extérieur pour mener à bien la procédure. Une collaboration étroite avec les services de l'Etat a permis la définition d'un cahier des charges précisant les attentes du territoire.

Ainsi, le Pays du Cambrésis a formulé un avis favorable au projet arrêté de SCoT Osartis-Marquion en précisant toutefois que des ajustements mériteraient d'être apportés afin de ne pas empêcher la possibilité d'une extension de la plateforme Marquion-Sauchy-Lestree sur Haynecourt notamment dans le sillage d'une liaison avec E-Valley et la perspective d'une accessibilité supplémentaire de la plateforme mutualisée avec E-Valley.

Concernant le projet de SRADDET Hauts-de-France, c'est un avis défavorable qui a été formulé lors de la consultation préalable à l'arrêt projet. En effet, plusieurs objectifs définis dans le schéma régional po-

litière, notamment la production de logements, inscription de critères potentiellement discriminatoires pour les communes en matière de consommation foncière, incertitude concernant l'aménagement du barreau ferroviaire desservant Cambrai dans le Réseau Express Hauts-de-France et la prise en compte de la plateforme de Marquion / Haynecourt ainsi que du site E-Valley.

Le Pays souligne également l'intérêt de l'axe Le Cateau-Solennes-Querénaing, en complément de l'axe structurant de la RD643 Cambrai-Caudry-Le Cateau, au regard des futurs itinéraires d'intérêt régional.

Du « Bilan du SCoT » du Pays du Cambrésis à la prescription de la révision

Dans les 6 ans suivants son approbation, le schéma devait faire l'objet d'une analyse des résultats d'application du SCoT dite « Bilan du SCoT » portant notamment sur l'environnement, les transports et déplacements, la maîtrise de la consommation de l'espace et les implantations commerciales. Pour répondre à cette nécessité, il a été proposé aux élus de tenir un débat en prenant appui sur le dossier « Bilan du SCoT du Cambrésis ».

Ce dossier revient sur les grandes évolutions du territoire rencontrées depuis l'approbation du SCoT à savoir :

- les fusions d'intercommunalités pour aboutir à un arrondissement composé en janvier 2017 de trois intercommunalités,
- l'extension du périmètre du SCoT au 1^{er} janvier 2013 en intégrant six nouvelles communes au Pays du Cambrésis,
- la transformation du Pays en Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis le 21 décembre 2017,
- l'adoption des documents d'urbanisme pour aboutir en mai 2018, à 35 communes concernées par un document d'urbanisme compatible avec le SCoT pour un total de 67 communes disposant d'un document opposable.



Restitution du « Bilan du SCoT » et définitions des objectifs - 21 juin 2018

Pour que le travail mené soit le plus complet possible, le dossier intègre également une évaluation qualitative des orientations du SCoT et de grandes questions politiques permettant de faire émerger des enjeux.

Ce Bilan a été construit et porté par les Vice-présidents thématiques du Pays du Cambrésis.

Urbanisme commercial

Le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a reçu en août 2018, un permis de construire déposé pour la création d'une enseigne commerciale sur la commune de Provilly, avenue de Paris en face de l'enseigne de bricolage existante « Brico Dépôt ».

Ce projet représentait une superficie totale de 11 358 m² sur lequel était prévue la création d'un bâtiment de 2 005 m² de surface de plancher et d'un peu moins de 1 000 m² de surface de vente.

Conformément aux possibilités offertes par le code du Commerce, le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a décidé de saisir la CDAC pour qu'elle formule un avis sur le projet.

En effet, ce projet venait contredire plusieurs orientations défendues par le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis à savoir :

- la **préservation du commerce de centre-ville** : le développement de l'offre périphérique ne doit en aucun cas compromettre le dynamisme des centres-villes ;
- la **qualité des espaces urbains** : l'aménagement des zones commerciales en projet doit répondre à des exigences qualitatives et environnementales notamment concernant l'amélioration de la qualité urbaine des espaces publics, des espaces privatifs et des constructions ;
- la **valorisation des entrées de villes** : elles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière afin de leur apporter une meilleure lisibilité et une qualité visuelle.

Par cette décision, les élus du Pays du Cambrésis ont souhaité éviter l'implantation d'une nouvelle enseigne susceptible de générer une importante concurrence avec les commerces du centre-ville de Cambrai et une dégradation de la qualité des espaces publics et l'entrée de ville.

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat avec les EPCI du Cambrésis, plusieurs actions dans le domaine de l'habitat et du développement durable.

L'habitat et le logement

Le Pays du Cambrésis, anime et intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement, dans le cadre des missions déléguées par le E.P.C.I. membres.

Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du programme d'intérêt général « Habiter mieux », et l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs actions.

Le Pays met en place des programmes d'aides aux travaux :
Le Programme d'intérêt général « Habiter mieux »

Le Programme d'intérêt général « Habiter mieux » 2013 / 2018

Lancé en avril 2013 par le Pays du Cambrésis, le Programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux a tourné à plein régime en 2018. Le PIG se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet : l'opérateur IN-ADIL. Il a été missionné pour assister gratuitement les propriétaires dans toutes les phases de leur projet : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis (25 %), montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux, etc.



PIG HABITER MIEUX - Année 2018

Typologie des travaux et statut d'occupation	Nombre de dossiers agréés en 2018 à l'échelle du Pays
Propriétaires occupants - Amélioration énergétique	119
Propriétaires occupants - AUTONOMIE	29
Propriétaires occupants - Logements indignes et/ou très dégradés	2
Propriétaires bailleurs	11

Montant des travaux : 3 691 367 € TTC
Montant des subventions : 1 997 195 €

En 2018, 161 ménages ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leurs logements, cela représente 3 691 367 € HT de travaux pour un montant total de subvention de 1 997 195 € (chiffres au 31/12/2018). Les subventions du PIG viennent de différents financeurs que sont l'Etat, l'ANAH, le conseil régional des Hauts de France, le Conseil départemental du Nord, les EPCI de l'arrondissement et le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis. Aussi l'ingénierie qui accompagne les ménages est cofinancée par l'ANAH.

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Pays accompagne aussi les missions de conseil proposées par l'ADIL du Nord avec :

L'Espace Info Energie (EIE)

Depuis 2012, le Pays a mis en place un « Espace Info Energie » qui apporte un conseil neutre et gratuit aux particuliers sur les travaux de maîtrise de l'énergie de leurs logements et les aides mobilisables. Cet espace d'accueil se localise à Cambrai, des permanences sur rendez-vous sont aussi organisées dans plusieurs communes de l'arrondissement. Un poste à temps complet a été créé sur le Cambrésis pour mener à bien ces missions d'accompagnement. Durant l'année 2018, plusieurs centaines de personnes ont été conseillées, des animations ont été réalisées, 400 ont été personnes sensibilisées sur l'année 2018.

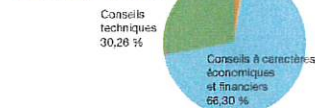
L'ADIL, qui fournit le personnel de l'Espace Info Energie, permet par ailleurs d'offrir des conseils juridiques en plus des conseils techniques traditionnels. L'EIE est cofinancé par le Conseil Régional, l'ADEME et le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Le bilan de l'EIE en 2018

Nombre de contacts

- 60 % ont pris contact par téléphone
- 35 % sont venus rencontrer la conseillère EIE
- dans les locaux de l'EIE ou lors des permanences
- 4 % ont pris contact par email
- 0,35 % ont pris contact par courrier

Types de conseils délivrés



Animations réalisées

Nature	Lieu
Atelier « Economies d'énergie au quotidien et lecture de facture » En partenariat avec le centre social de Cambrai	Cambrai
Atelier « Isolation et étanchéité à l'air » - En partenariat avec Cambrésis Emploi	Cambrai
Atelier « Ecomobilité kesako » - En partenariat avec Paul Duez	Cambrai
Atelier « Ecogestes au quotidien » - En partenariat avec Paul Duez	Cambrai
Stand Les Naturalades	Caudry
Atelier sur les Ecogestes - En partenariat avec le CLIC du Cambrésis	Le Cateau-Cambrésis
Conférences sur l'habitat - En partenariat avec le CLIC du Cambrésis	Haussey

En 2018, les élus ont décidé de reconduire le soutien à l'Espace Info Energie, pour un coût de 19 000 €

Le Programme d'intérêt général « Habiter mieux » 2019/2021

Attribution du marché PIG 2019-2021

La commission habitat du 9 février 2018 s'est prononcée favorablement pour le lancement d'un nouveau programme « Habiter Mieux » ainsi que les membres du comité syndical lors du comité syndical du 11 juillet 2018.

L'appel d'offres pour la mission de suivi-animation du PIG « Habiter Mieux » du Pays du Cambrésis 2019/2021 a été lancé le 14 août 2018 et s'est clôturé le 5 octobre 2018.

Rappel des missions demandées à l'opérateur :

- La communication sur le dispositif
- Le repérage des ménages cibles
- L'accompagnement des particuliers dans l'ordonnement des travaux
- Le montage des dossiers de demandes de subventions
- Le suivi et l'évaluation du projet



Le Pays a contractualisé avec l'ANAH pour le nouveau programme, partenaire principal de l'habitat.

Présentation du futur PIG

- Date de démarrage : 1^{er} janvier 2019 afin de maintenir la dynamique sur le territoire et poursuivre la réponse aux besoins locaux, aux ambitions régionales et nationales et assurer une continuité entre les deux programmes
- Durée : un PIG pour une période de 3 ans, reconductible 2 ans
- Evaluation énergétique : un audit simplifié avec une méthode de calcul basée sur des consommations conventionnelles et de lectures réelles et la proposition de deux scénarii de travaux : projet amélioré / projet optimisé
- Objectifs annuel : 120 dossiers
 - o PO PART : 100 - Dossiers prioritaires : bouquet de travaux
 - o PO AUTONOMIE : 20 - Dossiers prioritaires : Justificatif de handicap ou perte d'autonomie avérée (GIR 4 à 1)
- Cotisation Pays : montant de 1 € /habitant/an
- Financement de l'ingénierie
- Financement d'une aide aux travaux à destination des ménages

Expérimentation de programmes complémentaires

Le Pays a en accord avec les EPCI a répondu à l'appel à projet Fonds Air.

Fonds Air - appel à projet 2016

Un appel à projet national a été lancé en 2016 par l'ADEME pour accélérer le renouvellement des chauffages bois individuels non performants (foyers fermés d'avant 2002 ou foyers ouverts) dont l'ambition est d'améliorer la qualité de l'air.

Suite à l'étude qui a mis en évidence les potentialités du territoire, le Cambrésis a déposé une candidature en 2018 visant les objectifs suivants :

- Lutter contre la pollution de l'air dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial
- Améliorer le parc privé ancien
- Soutenir le développement économique du territoire

Dans le cadre du Fonds Air, il est proposé d'aider 180 ménages sur 3 ans, scénario en cloche, 50 dossiers au titre de 2018.



Le montant de la prime est de 30 % du montant total des travaux TTC, plafonnée à 1350 € /dossier décliné comme suit :

- l'ADEME : 50 % soit 675 €
- Pays/EPCI : 50 % soit 675 € (dont intervention de 250 € par l'EPCI)

Chaque EPCI a été consulté afin de proposer d'accompagner financièrement le Fonds Air en déclinant des programmes d'actions du PLH de la 4C et la CAC et des OAP du PLUI de la CCPS.

Le syndicat mixte participe ainsi au volet « qualité de l'air ».

Dans le cadre de ses missions d'assistance auprès des EPCI pour l'habitat, le Pays accompagne de nouvelles stratégies.

Afin de lutter contre l'habitat indigne et la vacance, une étude a été menée. Plusieurs réunions techniques ont été organisées entre les EPCI et le Pays ainsi qu'avec l'ANAH afin de déterminer les besoins du territoire en la matière.

Le marché a été lancé en novembre 2017 pour une remise des plis en décembre. L'étude a démarré dès 2018, les résultats sont attendus en 2019.

Les objectifs :

- Faire un état des lieux des problématiques d'indignité et de vacance
- Localiser des phénomènes et identifier des secteurs prioritaires
- Définir des modalités d'actions à mettre en œuvre

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le développement durable

Le Pays du Cambrésis s'engage en faveur du climat et du développement durable en mettant en place des actions co-construites avec les principaux acteurs des EPCI. Le PCAET est l'une de ses actions, le déploiement du programme CEE-TEPCV en est un autre exemple,...

D'autres actions sont développées plus particulièrement pour les habitants mais aussi les collectivités, comme « Plantons le décor ».

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités

En 2018, une dizaine de collectivités ont bénéficié d'analyses thermographiques sur leurs bâtiments.

Le Syndicat a poursuivi l'accompagnement des communes qui ont bénéficié de l'enveloppe « Territoire Énergie Positive pour la Croissance Verte », pour la réalisation de l'audit énergétique de leurs bâtiments suivi des travaux sur le ou les poste(s) prioritaire(s), pour les travaux de rénovation d'éclairage public. Plusieurs collectivités ont été soutenues pour la fourniture et pose de luminaires : Reilencourt Saint Omer, Cambrai, Provins, la communauté de communes du Cambrésis-Catésis, Solesmes,...

D'autres collectivités ont été accompagnées pour l'établissement de leur dossier (mise en place d'un AMO, ...), pour l'obtention de subvention FRATRI* ou FEDER* au titre du programme de réhabilitation du patrimoine public prioritaire : Honnethy Villers Outreaux, Solesmes,...



Le déploiement du programme CEE-TEPCV (PRO-INNO 08)

La signature de la convention particulière d'appui financier du 27 février 2017 donne droit au territoire du Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis et à ses collectivités adhérentes d'être éligibles aux CEE* TEPCV bonifiés dans la limite de 400 GWh cumulés* (programme PRO-INNO-08). Ce dispositif s'applique à certaines fiches standardisées. Pour en bénéficier, les travaux doivent être réalisés après le 28 février 2017 et payés avant le 31 décembre 2018.

Pour faciliter et mutualiser les démarches, le Syndicat regroupe les dépôts de CEE sur son compte EMMY (un seul dépositaire commun) pour l'ensemble des CEE-TEPCV produits simultanément par les collectivités. Pour les CEE-TEPCV, le Syndicat a signé une convention de rachat avec le partenaire GEO France Finance.

Le Syndicat reverse une prime de 70% des dépenses éligibles aux CEE-TEPCV pour les travaux réalisés, aux collectivités entrant dans le dispositif. Une partie des recettes, perçues par le Syndicat, servent à créer et alimenter un fond d'aide financière, amonçant ainsi un cercle vertueux d'économies d'énergies et de bénéfices environnementaux (études, aides, ingénierie, ...).



Le Syndicat constitue pour le compte des collectivités les dossiers, de l'enregistrement des certificats au registre national et de la valorisation des CEE* auprès GEO France Finance. Pour assurer ce suivi administratif, un agent a été recruté courant d'année 2018.

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Élaboration et animation du plan climat air énergie territorial

Suite au transfert des 3 intercommunalités adhérentes, le Pays a pour mission d'élaborer le Plan climat air-énergie territorial (PCAET), le diagnostic, la stratégie territoriale, le programme d'actions comportant des volets particuliers à chaque EPCI relatif à leurs compétences, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.

En 2018, les bilans carbone « Patrimoine et compétences » des intercommunalités ont été réalisés. Le diagnostic a été réalisé comportant les parties suivantes : un bilan « Gaz à effet de serre », de la séquestration carbone et des polluants atmosphériques ; une analyse de la consommation d'énergie finale du territoire et de son potentiel de réduction ; une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables ; une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique ; un bilan quantitatif et qualitatif des actions déjà menées.

Des ateliers se sont réunis en décembre 2018, pour la définition de la stratégie du territoire à l'horizon 2030 et 2050, en matière de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie, de productions d'énergie renouvelable et de récupération notamment.

Le développement des énergies renouvelables sur le Cambrésis avec une assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) énergies renouvelables.

En 2018, le syndicat mixte a lancé une consultation pour le recrutement d'une AMO EnR pour l'accompagnement de collectivités volontaires du Cambrésis dans les projets d'énergies renouvelables (éolien à toutes les EnR, contrairement à l'AMO précédente qui intervenait uniquement sur les projets éoliens), notamment vers des partenariats public-privé. Cette AMO fait l'objet d'un accord-cadre, où deux attributaires sont sollicités pour accompagner les collectivités : Espélla SAS/ Cohérence énergies et ETD/Egropa.

En 2018, trois projets ont été accompagnés : Cagnon-les, Communauté de communes du Pays Solesmois, Doignes/Boursies.



La campagne de Plantons le Décor 2018-2019

Véritable succès depuis 2010, avec plus de 30 000 arbres « essences locales » et plus de 1 000 fruitiers commandés, l'opération Plantons le Décor, portée par ENRX, est reconduite cette année. Près de 150 arbres, arbustes et fruitiers sont proposés dans un catalogue mais également des variétés potagères régionales.

Ces végétaux sont préparés et vendus par des pépiniéristes locaux. La livraison des commandes était prévue le 15 décembre 2018 à Cambrai le matin, et à Solesmes l'après-midi.

L'opération « Plantons le décor », c'est aussi l'organisation d'animations et conseils proposés par des professionnels, gratuitement aux habitants du Cambrésis pour permettre à chacun de contribuer à l'enrichissement de la biodiversité, conseils sur le choix des fruitiers d'antan, démonstration de taille sur arbres fruitiers...

Consulter sur le site internet du Pays, l'article de la Voix du Nord sur l'opération Plantons le décor du 23 octobre 2018 : <https://urlz.fr/auZE>

En 2018 et 2019 trois animations et stages ont été organisés

Caudry - 8 et 9 septembre
Stand et conseils autour des fruitiers d'antan
Au festival Val Nature « Les Nouragues du Val de Riol »

Cambrai - 6 et 7 octobre
Stand et conseils autour des fruitiers d'antan
Au salon avicole, Palais des grottes

Caudry - 1^{er} mars :
Stand de greffage sur table-toute la journée



SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Le Pays met en place depuis quelques années des dispositifs financiers d'aide pour soutenir des projets locaux des collectivités, des privés (entreprises et associations) à travers le FISAC du Pays du Cambrésis et le programme LEADER 2014/2020.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Le Pays dispose d'une enveloppe dédiée au soutien au commerce et à l'artisanat sur l'arrondissement (hors ville de Cambrai qui dispose de son propre FISAC, complémentaire au FISAC du Pays du Cambrésis), pour 3 ans, en partenariat avec la DIRECOTE - financeur, les 3 EPCI du territoire (CAC, CA2C, CCPS) - co-financeurs des aides directes, les communes de Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Solesmes, Avesnes-lez-Aubert, les Chambres consulaires (CCI, CMA), L'Union commerciale Le Cateau-Expansion.

Cette enveloppe de 192 365 € a été attribuée au Cambrésis pour le maintien et le développement des services à la population en milieu rural (boulangerie, boucherie, coiffure...) et est répartie pour :

- 65% (122 000 €) pour les aides directes aux commerces/artisans/services de proximité
- 25% (50 865 €) pour les équipements ou animations collectifs des collectivités
- 10% (19 500 €) pour l'ingénierie

Les projets éligibles aux aides directes aux commerçants et artisans sont des investissements liés à :

- la modernisation de devantures des équipements de production et à la sécurisation
- la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

En 2018, le comité d'attribution s'est réuni à deux reprises :

- Le 20 avril
- Le 04 octobre

Le comité de pilotage, qui regroupe l'ensemble des parties prenantes, s'est réuni le 04 octobre 2018.



Carrosserie Thory, Marcoling

Café Chez Betty, Vertain

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le

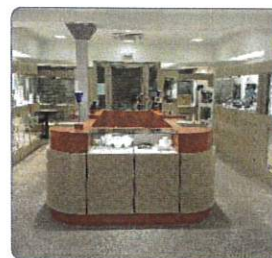
ID : 059-200030633-20191018-2019_091-DE



Bilan de la programmation FISAC du Pays du Cambrésis en 2018

Après plusieurs mois d'actions, l'ensemble des projets de la programmation ont démarré :

- Les demandes de financement des projets de modernisation sur l'arrondissement sont plus nombreuses que les prévisions initiales : 21 dossiers programmés soit 66 442 € qui représente 92 % de l'enveloppe. Des demandes de financements, au nombre de 8, sont en attente qui représentent la somme de 17 000 €.
- Peu de demandes de financement des projets d'accessibilité émergent malgré un renforcement de la communication auprès des acteurs et partenaires : Chambres consulaires, EPCI (élus, techniciens), site Internet du Pays...
- Des actions sont finalisées :
 - o Création d'activités par les communes,
 - o Lutte contre la vacance commerciale à Caudry et Le Cateau,
 - o Acquisition d'un équipement complémentaire pour le marché couvert de Le Cateau-Cambrésis,
 - o Création d'une identité de centre-ville à Le Cateau-Cambrésis (« Villa Trésors »),
 - o Financement du poste du chargé de développement de Le Cateau-Cambrésis
- Des actions sont en préparation :
 - o Réhabilitation du marché couvert de Solesmes,
 - o Création d'une signalétique commerciale à Avesnes-lez-Aubert
 - o Communication et animation avec l'Union commerciale « Cateau Expansion »
 - o Communication sur le dispositif FISAC du Pays du Cambrésis
 - o Animation FISAC - Caudry
 - o Evaluation du FISAC : cahier des charges en cours d'écriture



Bijouterie Chardon, Caudry



Coiffeur Studio-Hair, Ligny-en-Cambrésis

Un transfert d'enveloppe s'est réalisé pour soutenir plus de commerçants et artisans, étant donné le nombre important de demandes de financement des projets de modernisation.

Le FISAC du Pays du Cambrésis est un réel atout pour le commerce et l'artisanat pour un maintien et un développement de service à la population en milieu rural. Il permet également de mobiliser des fonds européens.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Le programme européen LEADER 2014-2020

Elaborée en 2015 suite à la consultation de l'ensemble des acteurs locaux et à partir du bilan du programme LEADER 2007-2013, la stratégie LEADER 2014-2020 a pour priorité ciblée de soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales.

L'enveloppe allouée au Cambrésis s'élève à 1 280 000 €.

Deux comités techniques (17/05, 19/10) et trois comités de programmation (12/06, 26/06, 17/12) ont eu lieu.

Le comité de programmation est constitué d'élus et de membres de la société civile (entrepreneurs, représentants associatifs, membres du conseil de développement). Il a programmé 30 projets pour 581 711 €, soit 43 % de l'enveloppe, répartis comme ci-dessous :

Récapitulatif de la consommation d'enveloppe GAL* du Cambrésis

Axe	Fiche	Nbre de projets	Montant enveloppe	% de consommation	Montants total des projets	Montants programmés LEADER
Economie	Fiche 1	18	349 650 €	83,78 %	569 155,21 €	222 999,25 €
	Fiche 2	1	84 000 €	41,24 %	49 488,00 €	34 840,20 €
Tourisme	Fiche 3	2	160 100 €	33,85 %	78 960,00 €	53 872,00 €
	Fiche 4	5	191 800 €	55,45 %	299 088,08 €	106 351,58 €
Développement durable	Fiche 5	1	77 000 €	60,61 %	101 775,00 €	46 666,66 €
	Fiche 6	-	132 450 €	0,00 %	- €	- €
	Fiche 7	-	40 000 €	0,00 %	- €	- €
	Fiche 8	3	246 000 €	39,87 %	204 150,90 €	97 182,13 €
TOTAL		30	1 280 000 €	43,88 %	1 300 615,19 €	581 711,82 €

(*GAL : groupe d'action local qui porte le programme LEADER, en l'occurrence, dans notre cas, le Pays du Cambrésis)



Le nombre de projets important répondant à la fiche-action 1 : « Dynamiser l'offre de services économique existante » est en adéquation avec le soutien économique des EPCI auprès des entreprises.

La dynamique du programme LEADER 2014-2020 est enclenchée et se poursuit sur l'ensemble de l'arrondissement.



Centre ville, Commune de Solesmes

